

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION
SEANCE DU 10 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix neuf le 10 juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY
Mmes Françoise POIRIER – Joëlle BAREILLE
Mrs Denis BOSSARD – Stéphane DACHARY -Maurice LAVIE-CAMBOT -
Jean PINDAT- Pierre-Yves FONTAINE

EXCUSES : Thierry GALLET

Secrétaire de séance : Sandrine BARDERY

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 mai 2019

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent favorablement le CR du 9 mai 2019.

II- DELIBERATION NOMINATION DELEGUE DE PROTECTION DES DONNEES

Le Maire rappelle au conseil municipal que, vu le règlement européen n° 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016 qui s'applique au sein des états membres depuis le 25 mai 2018,

Considérant que ce règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes et que celui-ci peut être une personne morale,

Considérant que le Syndicat mixte ouvert (SMO) La Fibre 64, dédié à l'aménagement et aux usages numériques, est officiellement créé depuis le 30 mai 2018, qu'il est installé depuis le vendredi 8 juin et que le catalogue de services du SMO La Fibre 64 intègre une offre de délégué à la protection des données mutualisé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

S'ENGAGE à désigner le Syndicat mixte ouvert La Fibre 64 comme délégué à la protection des données de la commune,

AUTORISE le Maire à effectuer par la suite toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

III- DELIBERATION MOTION SUR L'ECOLE RURALE

Le Conseil municipal approuve la délibération concernant la motion sur l'école rurale.

IV- DELIBERATION POUR ADOPTION RAPPORT CLECT 2019 (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 28 juin 2019, la CLECT du Béarn des Gaves s'est réunie et a adopté à la majorité des membres présents le rapport définissant les modalités de calcul des charges transférées pour la compétence incendie.

La communauté de communes reprend la compétence concernant les SDIS, mais transfère la gestion de l'entretien des poteaux incendie aux communes. Cela ne concerne que les communes des anciennes CC de Salies et Navarrenx.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport de la CLECT du 28 juin 2019.

V- RAPPORT DE PRESENTATION DE LA CARTE COMMUNALE

Présentation du rapport définitif de la carte communale élaboré par le cabinet Artélia avant soumission par Mr Le maire à la CDPNAF, à la chambre d'agriculture, à la DDTM, ainsi qu'à l'autorité environnementale pour validation. S'ensuivra une enquête publique pour permettre aux citoyens de s'exprimer sur le projet.

Mr DACHARY s'indigne que l'écologue a pris des photos des terrains en entrant dans les propriétés privées sans autorisation. Mr le Maire lui répond que le cabinet Artélia lui a demandé de prévenir les propriétaires privés et que cela n'a pas été fait. Mr le Maire s'excuse auprès de Mr DACHARY de cette situation.

Mr Le Maire précise au conseil municipal que l'enquête publique sera ouverte à tous.

VI- RETRAITE AGENT D'ENTRETIEN

L'agent d'entretien prend sa retraite au 31 juillet 2019.

Elle avait signé un CDD de 5 heures le 01 juillet 2000, modifié en 2003 pour 10 heures par mois puis renouvelé jusqu'en 2004.

Un CDI rétroactif doit être signé à la date du 01 juillet 2006, prenant effet à partir de 2006. La rémunération versée va être évaluée par le centre de gestion pour être revalorisée selon les barèmes de la fonction publique.

Le conseil municipal adopte la délibération concernant le CDI rétroactif de l'agent d'entretien.

VII- PRESENTATION PROJET PC CAZALET

Le conseil municipal valide le projet de permis de construire de Mr CAZALET. Le projet propose un compromis entre l'architecture traditionnelle et moderne.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

➤ **Travaux voirie** : les travaux voirie seront réalisés par l'entreprise COLAS qui a décroché l'appel d'offre du groupement de commandes des 11 communes. Les travaux d'un montant de 21 348,80 € HT sont :

- Pose enrobé chemins Ribantoun et Candau.
- Curage fossé chemin Royal.

A cela s'ajoute les frais d'étude du cabinet Géodénak d'un montant de 354€87 HT.

Sur l'ensemble du marché, une baisse de 15% a été observée par rapport à l'étude du cabinet. Pour les travaux de L'Hôpital d'Orion, la baisse se monte à 20%.

Mr le Maire et Mr le 1^{er} Adjoint ont réalisé des travaux de busage en traversée du chemin à 2 endroits sur le chemin Camouran avec leurs engins personnels afin de canaliser l'eau de source.

La pose des bordures face à l'église a été réalisée par l'entreprise EIFFAGE. Il s'avère que lors de pluies, des flaques se forment au bord de ces bordures.

➤ **Logement communal** : Mr Le Maire présente au conseil municipal les plans du futur logement communal. La cheminée sera gardée pour le charme de la maison. Le poêle à granulés et la pergola sur la terrasse ne seront pas installés. Le chauffage sera entièrement électrique. Les plans sont validés par le conseil municipal. L'architecte va finaliser le dossier PALULOS et l'envoyer au CD64 début septembre.

➤ **Distribution Magasin Terre de partage** : répartition au sein du CM pour distribuer le magasin de la CCBG avec le calendrier d'enlèvement des OM et CS.

➤ **Le syndicat de l'eau présenté par Mr Didier BOULAN** :

- Le mètre cube d'eau coûté 2,11 € TTC, abonnement compris.
- Travaux de 2019, déplacement de canalisations pour permettre le bâtir du PC DAUGE.
- Traitement de l'eau modifié pour passer au chlore gazeux, à injecter sur 5 sites. Installation d'une télésurveillance et analyseurs de chlore en continu.

- Montant du marché de déplacement des canalisations 372 000 € et 47 000 € sur l'ensemble du territoire du syndicat.
- Travaux du château d'eau d'Orion à prévoir. Décembre 2019 à Mars 2020. L'antenne relais du château d'eau est à poser par Free en Avril 2020 pour assurer la mise en service en Juin 2020. Les investissements s'élèvent à 750 000 €, le syndicat a choisi de faire un crédit souscrit avec la banque postale sur 25 ans pour un taux fixe de 1,34 %.

➤ **Projet photovoltaïque sur la salle communale** : Enedis a proposé un branchement depuis le devant de la salle. Mr le Maire s'est opposé car l'enrobé de la rue Sait Jacques est récent. De plus un cheminement de câble aurait du être réalisé à l'intérieur de la salle. Trop compliqué pour le SDEPA.

Une extension du réseau Basse Tension sera réalisée depuis le coffret du terrain Guichemère jusqu'à l'angle de la parcelle derrière la salle. Les frais seront couverts par le SDEPA.

- **Le PC Hiriart** route de Salies est accordé.